

Méditerranée : 84 % des eaux françaises en bon état écologique

La méditerranée va-t-elle passer l'été ?", interrogeait Alexis Marant dans son documentaire diffusé en juillet sur Arte. Dans les années 1980, on pouvait légitimement craindre la mort à très court terme de la Méditerranée, étouffée par les rejets polluants. Aujourd'hui, son état de santé s'améliore mais les efforts doivent se poursuivre. Le 4 juillet à Marseille, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a organisé un colloque sur la reconquête de la Méditerranée. H2o août 2019.

Méditerranée

88 % des eaux côtières françaises sont en bon état chimique

et 84 % d'entre elles sont en bon état écologique

La méditerranée va-t-elle passer l'été, interrogeait Alexis Marant dans son documentaire diffusé en juillet sur Arte. Dans les années 1980, on pouvait légitimement craindre la mort à court terme de la Méditerranée, étouffée par les rejets polluants. Aujourd'hui, son état de santé s'améliore mais les efforts doivent se poursuivre. C'est le résultat des actions engagées par les collectivités littorales toujours plus nombreuses à s'investir, comme Nice ou Marseille qui ont considérablement réduit les apports de polluants à la mer, ou Agde qui gère les mouillages au large de ses côtes afin de ne pas abîmer l'herbier de posidonie. Le 4 juillet à Marseille, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a organisé un colloque sur la reconquête de la Méditerranée qui a réuni une centaine de personnes venues s'informer sur l'état de santé de la mer et les actions possibles pour préserver et restaurer les écosystèmes marins.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

champ de posidonie à la Pointe de Montregnan, Port-Cros

photo de Thierry FIQUEMONT

H2o - août 2019

à

Des eaux de bonne qualité générale mais des secteurs toujours sous l'emprise des pollutions chimiques et des traces de pollution dans les eaux du large

La lutte contre la pollution des eaux usées urbaines et industrielles a permis de réduire considérablement la quantité de pollution se déversant dans les eaux côtières (situées à moins d'un mile nautique, 1 852 mètres, de la ligne de basse mer). On compte aujourd'hui plus de 250 systèmes d'assainissement sur la zone littorale dont 60 en rejet direct en mer. C'est 15 fois plus que dans les années 1980 et la capacité de traitement des stations d'épuration a été multipliée par

88 % des eaux c ti res sont en bon  tat chimique et 84 % sont en bon  tat  cologique. Quant aux eaux de baignade, elles sont conformes aux normes sanitaires pour 95 % d'entre elles. C'est le r sultat d'une mobilisation technique et financi re forte.   titre d'exemple, dans le cadre du contrat de baie et du contrat d'agglom ration de Marseille, l'Agence de l'eau a financ  plusieurs op rations de r duction ou pr vention des pollutions en mer. En particulier, elle a financ  la construction du bassin Ganay de r tention des eaux de pluie d'une capacit  de 50 000 m tres cubes   l'entr e de la station d' puration Geolide. En lissant les apports   la station, cet ouvrage permet de r duire les rejets en mer lors des violents orages. En 2018, les volumes d'eaux brutes non trait s rejet s dans les calanques ont diminu  de moiti , repr sentant un volume d'environ 1 million de m tres cubes, ce qui a contribu    la r duction des flux polluants   Cortiou. Au global, 110 millions d'euros ont  t  investis en 6 ann es par la M tropole avec une aide d'environ 35 millions d'euros de l'agence de l'eau.

Sur le littoral ni sois, la probl matique est identique avec une forte concentration de population. Afin d'am liorer la qualit  des eaux de baignade   Nice, Cagnes-sur-Mer ou Saint-Laurent-du-Var, la M tropole de Nice, la Direction d' partementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau ont sign  un contrat multith matiques 2014-2018. D'un montant global d'environ 100 millions d'euros d'op rations r alis es, dont 65 millions d'euros d' di s   l'assainissement (dont 14 millions d'aides de l'Agence de l'eau), l'accord avait pour objectif de lutter contre les pollutions domestiques en am liorant la connaissance et le fonctionnement des syst mes d'assainissement par temps de pluie ou en repensant le syst me d'assainissement de Nice Haliotis pour le transformer en station d' puration "nouvelle g n ration", valorisant les boues pour la production de biogaz dans le cadre d'une  conomie circulaire.

Plus   l'ouest, dans les Pyr n es-Orientales, la communaut  de communes Alb res-C te Vermeille-Illib ris a remplac  l' missaire en mer de Port-Vendres par un nouvel ouvrage int gr  au littoral afin d'am liorer la qualit  de l'eau et des habitats marins. Cet ouvrage d'1,5 million d'euros, financ  par l'Agence de l'eau, le D partement et la R gion, permet de ne pas toucher les fonds rocheux, riches en biodiversit , de ne pas d naturer la c te et de rejeter les effluents loin des secteurs   fort enjeu environnemental comme les herbiers de posidonies.

Si la surveillance des eaux marines montre un  tat du littoral conforme aux normes europ ennes, quelques secteurs restent alt r s notamment au droit des grandes agglom rations littorales et portuaires telles que la rade de Marseille, de Toulon, d'Antibes ou de Villefranche, touch es notamment par des pollutions au tributyl tain (TBT) issu des peintures antisalissures des bateaux.

Le mercure d'origine industrielle est toujours pr sent dans le golfe de Fos-sur-Mer ou dans la rade de Toulon, des sites contamin s historiquement. En outre, 12 rejets industriels trait s subsistent en zone c ti re (contre 120 auparavant) dont le plus important est celui d'Alteo dans les Bouches-du-Rh ne. L'Agence de l'eau a aid  l'industrie Alteo   mettre en place des traitements pour filtrer ses effluents et depuis 2015, les "boues rouges", effluents solides, ne sont ainsi plus rejet es en mer. En mars 2019, une station,  galement subventionn e par l'agence, a  t  inaugur e pour  purer les rejets en mer des m taux qu'ils contenaient. Mais il reste encore des polluants "classiques", pour lesquels une autre station d' puration industrielle devra  tre mise en place.

Les pesticides se retrouvent encore r guli rement au droit du littoral de Leucate, du golfe de Fos et de l'embouchure du Var, mettant ainsi en  vidence les apports des cours d'eau c tiers   la mer. Enfin, les mammif res marins de M diterran e pr sentent des traces de contaminations par les phtalates   cause de l'ingestion de microplastiques.

Certains poissons mais aussi des crustacés concentrent aussi des contaminants comme le mercure ou le cadmium. Un constat qui montre la contamination de la chaîne trophique et la nécessité de mieux appréhender et de réduire les contaminants émergents tels que les microplastiques et les médicaments.

Des habitats cibles et des espèces mieux connus mais sous pressions grandissantes

Considérée comme un point chaud de biodiversité regroupant 18 % d'espèces animales et végétales mondiale, la Méditerranée est une mer fragile et protégée.

Aujourd'hui, les habitats marins cibles sont bien connus. L'herbier de posidonie et le coralligène présentent un bon état général exceptés les zones historiquement dégradées telles que le littoral des grandes agglomérations et les ports industriels-portuaires. La reconquête des herbiers de posidonie s'observe même au droit des zones de rejets urbains de la calanque de Cortiou (Marseille) et de Cap-Sicié (Toulon) grâce aux efforts d'amélioration du traitement des eaux usées. Pour autant, on estime que 10 % de la surface des herbiers de posidonie a disparu ces 100 dernières années. En cause notamment, l'augmentation des loisirs maritimes et plus particulièrement le mouillage des bateaux de plaisance en raison des ancres et des chaînes qui raclent les fonds marins.

La protection de l'herbier est une priorité, sous peine de disparition définitive de ce "poumon" de la mer qui produit de l'oxygène en grande quantité et abrite environ 20 % des espèces animales et végétales. Son maintien est essentiel car en empêchant l'érosion du littoral, l'herbier est un rempart contre les effets du changement climatique dans la zone ciblée. D'où l'action de préservation initiée par le Parc national de Port-Cros (Var) au niveau de la passe de Bagaud, très fréquentée par les plaisanciers. Dès 2020, le mouillage sera interdit sur les 175 hectares de la passe. Soutenu par l'Agence de l'eau, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Europe, le parc installera chaque année de mi-avril à mi-octobre une zone de mouillages et d'équipements légers comportant 65 bouées d'amarrage à ancrage écologique. La ville d'Agde (Hérault) développe également les mouillages écologiques : une quarantaine de bouées délimitent une zone où les bateaux et jets ne circulent que pour s'y amarrer et à moins de 5 nœuds. Cette zone a été définie à partir d'études fréquentation et de suivis scientifiques.

Accroître la reconquête des secteurs abîmés à l'aide de la restauration écologique

L'amélioration des connaissances et l'efficacité des actions de lutte contre la pollution donnent aujourd'hui la possibilité d'accompagner la reconquête des secteurs abîmés en engageant des actions de restauration des fonctions écologiques altérées comme la fonction nurserie ou habitat.

L'Agence de l'eau soutient le projet Rexcor en partenariat avec le Parc des Calanques (Bouches-du-Rhône) qui a installé des récifs artificiels dans les fonds de la calanque de Cortiou, à proximité de Marseille. Les animaux fixés, les éponges et les algues se réinstallent, en quantités différentes selon la proximité avec la zone de rejet de la ville. 58 espèces de poissons ou de crustacés sont identifiées dont le homard, la langouste ou le merlu gris. Un million d'euros a été mobilisé pour ce projet dont 70 % financés par l'Agence de l'eau.

Depuis 2015 l'institut Paul Ricard sur l'île des Embiez (Var) a lancé un programme de restauration des petits fonds cibles sur les 42 hectares de la lagune du Brus. Ayant constaté de fortes régressions des herbiers de cymodoce, qui servent de nurseries pour les post-larves de poissons, l'institut a transplanté des boutures issues de zones où l'herbier

est en meilleur santé. Par ailleurs, dans les ports, bientôt les post-larves peinent à trouver des abris, la fonction de nurserie a été remplacée par des habitats artificiels. En résultat, la densité de l'herbier transplanté a été multipliée 1,4 à 3,7 en 3 mois avec une augmentation de la population de poissons dans ces zones. Ce projet SarLab a bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau de 650 000 euros. Le Cap d'Agde (Hérault) vient, quant à lui, d'immerger 32 récifs artificiels en 3D dans l'aire marine protégée de la côte agathoise. RécifLab représente un nouveau type d'habitats pour la faune, aux formes proches de leurs équivalents naturels grâce à une impression 3D. Cela permettra de faire baisser la pression sur les sites les plus fragiles : 20 ou 30 plongeurs se trouvent parfois sur une seule "patate" de coralligène ! En Corse, la mise en place des dispositifs de nurseries artificielles et d'abris type "biohut" dans les ports de Bonifacio et de Saint-Florent contribue à restaurer les fonctionnalités écologiques des petits fonds rocheux et sableux qui ont été dégradés par la construction d'aménagements côtiers. En protégeant les post-larves et les jeunes recrues des prédateurs, les biohut favorisent l'accroissement de la population adulte.

La meilleure connaissance du fonctionnement des petits fonds côtiers qui s'engage offre de nouvelles perspectives pour agir en Méditerranée et améliorer l'efficacité des méthodes et des outils de restauration.

L'Agence de l'eau poursuit son action en faveur de la Méditerranée

Sur la période 2013-2018, l'Agence de l'eau a investi près de 100 millions d'euros par an pour la Méditerranée dont près de 70 % pour lutter contre la pollution et 20 % pour restaurer les zones humides littorales et les fonctions écologiques du milieu marin. Les 10 % restants vont à la connaissance et la surveillance. Le nouveau programme d'intervention 2019-2024 maintient ces moyens pour préserver et restaurer les écosystèmes marins. "Nous allons tout d'abord développer la connaissance des milieux marins. Parce qu'ils sont plus vastes, mobiles et profonds que les milieux continentaux, l'impact biologique des différentes perturbations reste à approfondir. La deuxième priorité est de réduire les pollutions par temps de pluie et de favoriser l'installation de zones de mouillages adaptées pour préserver les herbiers de Posidonie sur 25 % de la surface soumises à des dégradations par les ancrages de bateaux. Enfin, maintenant que la qualité de l'eau s'est améliorée, il faut faciliter la restauration des milieux marins et aider la nature à reconquérir le terrain" indique Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

À

ResSources

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Avec son programme "Sauvons l'eau", l'agence de l'eau a renforcé depuis 2013 sa politique en faveur de la Méditerranée. Elle consacre en moyenne 100 millions d'euros par an à des actions de réduction des flux polluants (75 % des aides), avec une priorité à la pollution pluviale mais également la lutte contre la pollution portuaire ou bien encore l'organisation des mouillages pour réduire l'impact des ancrages sur la posidonie. L'accompagnement des politiques de gestion locales, la recherche, la surveillance des eaux marines, la restauration écologique des petits fonds côtiers et les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sont aussi fortement soutenus.